

Octobre 2005

No. 389

Lois économiques et progrès scientifiques
« Humble » essai entre induction et déduction

Pascal Fessard

Chaire d'histoire et de politique économiques
Département d'économie politique
Université de Fribourg
Suisse

Lois économiques et progrès scientifiques

« Humble » essai entre induction et déduction¹

Hélas, l'histoire de l'économie montre que les économistes sont portés comme tout le monde à prendre des vessies pour des lanternes et à prétendre détenir la vérité alors que tout ce qu'ils ont se ramène à une série compliquée de définitions ou de jugements de valeurs déguisés en règles scientifiques. (...) Il est certain que l'économie moderne est pleine de théories vides, paradant comme si elles étaient des prévisions scientifiques, ou des recommandations de politique économique charriant des jugements de valeur cachés²

M. Blaug

Cette citation donne en quelques phrases le terme de cette recherche et nous place sous l'autorité reconnue de Marc Blaug. Toutefois elle ne contient ni l'itinéraire que nous allons suivre, ni le ton de notre langage. Premièrement, nous nous garderons bien d'émettre des reproches quant à l'orgueil qui menace chaque scientifique de prêcher au lieu d'expliquer ; nous noterons seulement que ce « péché » n'est pas réservé à la classe des économistes. Deuxièmement, nous placerons au cœur de nos investigations le concept de loi économique. Nous l'aborderons par une étude épistémologique avec l'espoir de mettre au jour un noyau dur des propositions qui fondent l'économie comme science. Notre intuition est que ce noyau pourrait se situer dans le champ des théories de la valeur ; c'est donc vers ce domaine que nous choisissons délibérément de porter nos interrogations, à savoir : Est-ce que la science économique s'érige à partir de lois données par la nature dans l'observation des phénomènes matériels ? Si c'est bien le cas, il devrait être aisé de comparer entre elles deux théories divergentes comme celles d'Alfred Marshall et de Piero Sraffa. Dans le cas contraire, cette comparaison pourrait malgré tout servir notre recherche. Puis, la dernière étape de l'itinéraire nous conduira dans le laboratoire de l'économiste, c'est-à-dire l'histoire, pour observer comment les lois se comportent lorsqu'elles sont en service. Il nous restera finalement à conclure, en espérant qu'il nous sera possible de nuancer le ton de Marc Blaug et de concilier jugements de valeurs et lois économiques.

¹ Texte présenté au Colloque de l'Association Charles Gide : *Lois et Economie*, Université de Lille, septembre 2005, disponible sur www.unifr.ch/hepe .

² Blaug, M. : p. 904. Les références complètes sont signalées dans la bibliographie à la fin du document.

Grâce à une interrogation patiente de la nature, et grâce au progrès de l'analyse, le règne de la loi gagne du terrain en thérapeutique comme en économie politique ; une sorte de prévision, indépendante de l'expérience spécifique, y devient possible touchant l'action isolée et l'action combinée d'un nombre toujours plus grand d'agents.³

A. Marshall

1 L'économie, la physique et les lois de la nature

Existe-t-il des lois naturelles incontestablement établies ? Dans l'affirmative, nous pourrions envisager que de telles lois, peut-être sous la forme des lois mécaniques de la physique, puissent servir de corpus fiable pour la science économique. Dans tous les cas, nous espérons par cette première étape esquisser une sorte de *signallement* du concept de loi en économie.

L'émergence de lois naturelles dans la théorie économique et la physique

Eugen von Böhm-Bawerk reconnaît que les économistes germaniques friands de méthodologie vont souvent jusqu'à abandonner tout système de lois économiques concernant la détermination des prix⁴. Toutefois, dans une analogie riche de sens, il souhaite introduire son lecteur à ce qu'il considère être sa propre profession de foi.

Si nous jetons une pierre sur la tranquille surface d'un lac, quelques cercles concentriques vont produire un phénomène bien connu. Si maintenant nous nous situons en haute mer, les vagues produites par le vent apparaîtront comme autant de phénomènes, réguliers dans leur vitesse et leur direction, mais tous différents dans le détail de leurs mouvements. Si finalement, nous observons l'océan qui vient se fracasser sur les côtes, sur une falaise par exemple, la confusion sauvage qui en résultera semblera avoir, comme seule loi, l'absence de loi. Ces différences s'expliquent par une plus ou moins grande abondance de facteurs jouant sur le mouvement.

Des conditions analogues apparaissent avec les questions de valeur et de prix. De nombreux facteurs motivent les actions humaines, les relations d'échange comprises. Les économistes prennent habituellement comme facteur principal le désir d'obtenir un avantage maximal

³ Marshall, A. : page 125.

⁴ Böhm-Bawerk, E : pages 207 et suivantes.

dans l'échange. Grâce à celui-ci, ils construisent une loi de l'offre et de la demande, une loi du prix. Cependant d'autres facteurs comme la générosité peuvent pousser l'individu à l'échange. Peut-on seulement les concilier avec la loi du prix construite sur la maximisation de l'avantage personnel ou doit-on abandonner cette loi ? En reprenant l'analogie des vagues s'écrasant contre la falaise, nous pouvons répondre que malgré l'apparente confusion pour l'œil du profane, le physicien considère que tous les phénomènes en jeu se rapportent aux lois physiques du mouvement. Chaque déplacement de la plus petite goutte d'eau est soumis aux lois physiques de la mécanique. Pour que l'économiste puisse mettre à jour les lois du prix, il doit procéder comme le physicien, en observant d'abord les phénomènes les plus simples avant de s'affronter aux situations complexes. Ainsi procède Böhm-Bawerk.

Au début de la réflexion, il apparaît à l'évidence que quiconque veut conclure un échange, le fera en préférant un grand avantage à un avantage plus faible. Mais s'il ne peut y avoir d'échange à ses prétentions les plus élevées, il consentira à un avantage plus faible. Dans un échange isolé où un fermier vend un cheval et un autre l'achète, le prix se situera dans un intervalle entre le prix le plus bas auquel le vendeur est d'accord de céder son cheval et le prix le plus haut auquel l'acheteur veut bien l'acheter. En somme, la valeur du cheval dépend de deux évaluations subjectives et de l'espace libre de négociation entre les limites de ces évaluations. Dans cet intervalle, tous les prix sont susceptibles de conclure l'échange. C'est ainsi que la loi du prix surgit dans un échange isolé. Le Professeur Böhm-Bawerk complique ensuite la donne, en se déplaçant en « haute mer ». Il imagine une situation avec plusieurs vendeurs et plusieurs acheteurs, chacun ayant sa propre évaluation. La même loi surgit. Le prix d'échange est déterminé par la dernière paire d'acheteur et vendeur à entrer dans l'échange⁵. Leurs évaluations respectives bornent l'intervalle de prix qui tendra à se résorber en fonction du nombre de participants à l'échange.

L'essentiel est dit : Par l'observation de simples échanges, Eugen von Böhm-Bawerk met à jour la loi du prix qui soutient que les évaluations subjectives des échangeurs déterminent un intervalle de prix associé à un bien. La démarche est d'un grand intérêt et sert toujours la réflexion sur la détermination du prix, mais l'allégorie conduisant à l'expression de lois naturelles et le rapprochement fait avec la physique n'est pas soutenable. La science physique

⁵ Böhm-Bawerk, E : pages 220 et suivantes. Il l'appelle la paire marginale. Son entrée dans l'échange n'est pas tardive du point de vue du temps, mais suivant les évaluations des acteurs. En ce sens que l'acheteur qui propose l'évaluation la plus élevée et le vendeur qui présente l'évaluation la plus basse forment le premier couple à entrer dans l'échange. Mais la valeur d'échange se situera dans l'intervalle déterminé par la paire marginale. En conséquence, cet intervalle est aussi le plus petit des intervalles possibles.

a d'ailleurs remis en question l'existence de lois naturelles dans une crise qui marque sa propre histoire.

Louis de Lagrange avait réalisé une prouesse remarquable présentée dans son *Traité de mécanique analytique* (1788). Il ramenait la physique dynamique à la physique statique. Du moment où le mouvement est représenté par une force, un calcul d'équilibre des forces agissantes peut se faire pour déterminer le mouvement résultant, et Auguste Comte de s'enthousiasmer :

« La dynamique rappelée à la statique, l'ensemble de la science put acquérir un caractère d'unité désormais irrévocable. [...] Telle est la révolution éminemment philosophique exécutée par Lagrange, dont la conception fondamentale servira toujours de base à tous les travaux ultérieurs des géomètres sur les lois de l'équilibre et du mouvement⁶ ».

Ainsi unifiée par la mécanique, la physique était en droit d'espérer mettre à jour les lois qui fixeront définitivement les canons de la science. La marche du progrès désormais se déroulerait par expansion, sans retour en arrière. La nature avait des lois, celles de la mécanique ; et le scientifique ses outils de recherche, le calcul différentiel de Lagrange ! Pourtant, cette utopie s'effondra progressivement à partir de 1850 et de l'apparition de la thermodynamique. Les recherches sur la chaleur n'étaient plus en mesure de suivre les principes explicatifs de la mécanique classique. C'est ce que les physiciens nommèrent la crise de la physique moderne.

Le problème de l'induction, à la sauce marshallienne et zest de popperisme

La crise de la vision *mécaniste* du monde eut un impact sur la pensée économique. Certes, les outils de Lagrange ont été appliqués dans le champ de l'économie politique avec un certain succès à la hauteur des développements sur le calcul différentiel et la mécanique analytique du grand mathématicien français. Cependant, le Professeur de Cambridge, Alfred Marshall allait tenir compte des acquis de la crise de la science moderne dans son développement des *Principes d'Economie Politique*. Dans un chapitre d'épistémologie consacré au fondement des lois économiques il écrit entre autres affirmations : « Les cas dans lesquels les forces économiques se combinent entre elles avec l'arbitraire apparent de la chimie, plutôt qu'avec

⁶ Comte, A. : *Cours de philosophie positive*, tome I, Paris, Anthropos, 12 vol., 1968, page 556. Pour une présentation plus détaillée de la crise de la science moderne : Lecourt, D. : *Dictionnaire d'histoire et philosophie des sciences*, Paris, PUF, 1999, pages 264 à 267.

la simple régularité de la mécanique pure, ne sont ni rares ni sans importance.⁷ » Non seulement il distingue l'économie d'une mécanique pure, mais il va la différencier aussi de la chimie pour la rapporter plutôt à la biologie. Là où la chimie considère les « impuretés » comme négligeables et focalise son attention sur des matières immuables, le biologiste, comme l'économiste, observe une matière en constante mutation. Les forces économiques peuvent modifier les habitudes et les conceptions des hommes. Par suite, quelqu'un qui profiterait d'une légère augmentation de son revenu verrait probablement une augmentation équivalente de ses dépenses, mais s'il devait observer une forte augmentation de son revenu, il se peut qu'il modifie ses habitudes de consommation, « augmenter peut-être le respect qu'il a de lui-même, et faire qu'il cesse tout à fait de se préoccuper de certaines choses.⁸ » En définitive, aux prises avec un objet évolutif, la science économique ne peut se satisfaire d'un travail exclusif de pure déduction. Elle doit en revanche combiner à la rigueur de son analyse la minutie de l'observation d'une science appliquée, à la déduction logique la richesse d'une démarche inductive.

Ce que les philosophes intitulent le problème de l'induction, un des nœuds les plus enchevêtrés des recherches épistémologiques, se retrouve évidemment formulé dans la réflexion marshallienne⁹. L'économie politique scrute des situations historiques pour en extraire des lois scientifiques. Chaque *individu historique*¹⁰ est en fait un tissu serré de causes et d'effets. Par l'œuvre de la raison, le scientifique se propose de dénouer la situation pour en dégager des formes logiques du genre *évènement X implique évènement Y*. A force de confronter les *individus historiques*, il espère constater certaines récurrences causales et ainsi isoler une loi naturelle. C'est de la sorte que l'économiste envisage la conquête du terrain de la connaissance par la révélation de lois économiques. Malheureusement l'objet étudié, l'*individu historique* ne se donne pas comme une chaîne causale. Récemment, Tony Lawson dénonçait l'erreur du *déductivisme*¹¹ qui calque la forme logique de la déduction sur la réalité historique, mais Marshall soulignait déjà le problème en quelques phrases concises d'une extrême efficacité ; si l'histoire nous relate des évènements, elle ne nous livre pas les liens de causalité qu'en définitive seule la raison peut construire. En résumé, l'induction transmet la matière à partir de laquelle la déduction procède, et c'est la récurrence des phénomènes

⁷ Marshall, A. : page 124.

⁸ Marshall, A. : page 124.

⁹ Une formulation particulièrement concise se trouve chez Marshall en page 128; nous la reprenons ici en ayant en tête la problématique posée par Popper, *la connaissance objective*, page 45.

¹⁰ Reprise d'une formulation de Max Weber.

¹¹ Lawson, T : page 5.

observés qui va conférer à une proposition le statut de loi économique. D'où le caractère hypothétique des lois. La proposition étant plutôt confirmée que validée, la vérité qu'elle présente est une question de probabilité. Pour Marshall, « la loi scientifique n'est pas autre chose qu'une proposition générale, l'exposé de tendances plus ou moins certaines, plus ou moins définies¹² ».

La loi naît des récurrences observées entre les *individus historiques* et elle est destinée à expliquer les évolutions des situations sociales en devenir ; sa finalité propre c'est la prévision. Or, ses prévisions ne sont applicables qu'à des circonstances particulières qui conditionnent la validité de la loi. Que les conditions disparaissent et « la loi perd toute portée pratique¹³ ». Ce qui amène Marshall à conclure de manière étonnante son chapitre sur la loi économique. Etant donné le caractère hypothétique des lois économiques, la complexité causale non dévoilée des situations présentes et l'obscurité qui plane sur l'avenir, « il semble préférable que chaque économiste [dans ses prévisions] parle en son nom personnel, plutôt que de prétendre parler au nom de la science économique¹⁴ ». Faut-il comprendre conséquemment que le corpus des lois économiques appartient à la sphère réservée de la science économique, que dans cet espace les erreurs logiques et les fautes d'interprétation, d'application au réel sont bannies ? Faut-il comprendre que lorsque l'économiste s'engage sur le terrain des prévisions, c'est-à-dire celui de la politique, il s'équipe d'outils scientifiques, de lois, tout en perdant la protection de la science qu'il revendique ? Ne devient-il pas ce cordonnier mal chaussé du dicton populaire, qui maîtrise son art sans savoir en profiter ?

A ce stade de notre cheminement, concentrons nos interrogations dans la sphère propre de la science économique. La correction d'une argumentation scientifique peut être prouvée et devrait faire l'unanimité au sein des honnêtes gens. Par contre, l'applicabilité, la pertinence d'une loi économique dans son rapprochement au monde réel risque de susciter des contestations ; nous serons même plus tranchants en affirmant qu'une loi fera plus certainement l'unanimité sur ses faillites, mais jamais sur ses succès. Peut-on seulement alors espérer trouver un moyen de comparaison des théories de la sphère économique ? N'y a-t-il pas au moins une loi reconnue par toutes les constructions théoriques et dont on puisse dire que cette loi est le héraut de la science économique, une sorte de loi naturelle qui éviterait d'accepter n'importe quelle tautologie au sein des vérités économiques ? Böhm-Bawerk affirmerait prestement que la loi du Prix, c'est-à-dire celle de l'évaluation subjective, est au

¹² Marshall, A. : page 139.

¹³ Marshall, A. : page 143.

¹⁴ Marshall, A. : page 144.

cœur de l'économie ; dans sa démonstration, elle s'impose comme une évidence. Cependant, malgré la limpidité de son exposé, tous les économistes ne s'accordent pas sur ce sujet. Ainsi Piero Sraffa remet-il en question la fondation de la théorie de la valeur de Marshall en dénonçant les présupposés de sa « loi du Prix ».

On dit parfois que les lois de l'économique sont « hypothétiques ». Naturellement, comme toutes les autres sciences, elle s'efforce d'étudier les effets que produiront certaines causes, non pas d'une manière absolue, mais sous la condition que « toutes choses restent égales », et que les causes en question soient à même de produire leurs effets sans obstacle. Presque toute théorie scientifique, exposée en forme et avec soin, contient cette réserve que toutes choses restent égales : l'action des causes en question est étudiée isolément ; certains effets leur sont attribués, mais seulement dans l'hypothèse qu'aucune autre cause n'intervienne¹⁵.

A. Marshall

2 De la comparaison des théories scientifiques

Alfred Marshall fonde ses *principes d'économie politique* à partir d'une vision profonde du temps et de l'espace. Ses hypothèses étant connues, nous les esquissons brièvement pour mémoire afin d'entrer dans la critique que Sraffa lui adresse.

Conception économique du temps et de l'espace de l'action humaine

Les sciences sociales sont confrontées aux temps et à l'espace de l'action humaine. Cette dernière fait irruption dans la succession temporelle comme une rupture définitive. Elle rompt d'avec le passé en ce qu'elle apporte de nouveau ; elle aurait pu ne pas être puisqu'elle est l'expression d'un choix libre. De même, elle rompt d'avec le futur car elle ne possède pas en elle les règles qui gouvernent les réactions qu'elle stimule. De plus, l'espace dans lequel l'action humaine surgit n'est pas fixé, conditionné ; mais il reflète la conscience qui se porte à l'existence comme un *être-au-milieu-du-monde*, pour reprendre la formule de Sartre. C'est-à-dire que le monde qui l'entoure se limite à l'horizon de cette conscience. Si la conscience humaine n'était qu'un réceptacle, nous pourrions déterminer les frontières du monde perçu, seulement elle joue un rôle actif, elle fouille le monde fixant son intérêt sur des parties plutôt que d'autres. En somme, les frontières du monde conscient sont mouvantes. L'objet d'une science sociale, incéré dans le temps et l'espace de l'action humaine, n'est alors ni plus, ni moins qu'un *individu historique*.

¹⁵ Marshall, A. : page 142.

Contrairement aux sciences sociales, les sciences naturelles ont prises sur le temps et l'espace des phénomènes qu'elles étudient. Elles se dotent d'un laboratoire dans lequel les évènements peuvent être étudiés. L'espace de l'expérimentation est conditionné : Chaque scientifique a la possibilité de reconstruire les conditions de l'expérience afin de retrouver les mêmes résultats, les mêmes régularités révélées par d'autres, les mêmes lois. Evidemment, la recherche en laboratoire s'adapte aussi un contrôle sur le déroulement temporel de l'expérience. En conséquence de quoi, l'évènement observé est découpé en instants successifs, avec la possibilité de recommencer l'expérience au premier instant autant de fois que nécessaire pour faire ressortir les causalités.

En tant que science, l'économie se cherche un laboratoire ; en tant que science sociale¹⁶ son laboratoire est l'histoire et ses objets d'expérience des individus historiques. Comment dès lors procéder afin de tenir compte des particularités temporelles et spatiales de l'action humaine en ce qu'elle a d'économique ?

Marshall propose de respecter la dimension temporelle de l'action humaine en modifiant l'analyse en fonction de périodes. Il ne s'agit pas de découper des séquences temporelles plus ou moins longues, mais d'appliquer une sorte de zoom sur l'échelle du temps allant de la longue période à la séance de marché, de la production comprise dans le développement économique à l'instantané de l'échange. Le temps de la production s'étale sur la longue période où tous les facteurs sont variables. Au contraire, lorsque le zoom théorique focalise en réduisant la période à un point, il cible l'instant de l'échange, fixant certaines variables de long terme.

En ce qui concerne l'espace, le procédé de réflexion adopté par Marshall est similaire. Il applique un zoom théorique dont l'échelle va de l'espace universel de l'échange, c'est-à-dire le monde, à des lieux beaucoup plus restreints comme les étalages des maraîchers au cœur d'un village de campagne. L'uniformité des prix pratiqués délimite la zone de l'échange, en tenant compte de certaines variables comme les coûts de livraison. D'autres éléments techniques interviennent, par exemple les capacités d'informer sur les prix et la qualité des produits, la capacité des produits à être transportés sur de longues distances sans se détériorer, ou encore les coutumes et besoins de consommation propre à chaque région¹⁷.

Ces deux zooms théoriques se complètent pour donner naissance à ce que les économistes nomment couramment des « marchés ». En jouant sur les échelles temporelles et spatiales,

¹⁶ Cf. Marshall, A : page 139. Marshall classe les lois économiques parmi l'ensemble des lois sociales.

¹⁷ Marshall présente ces éléments au chapitre 1 du livre 5 des Principes d'économie politique ; c'est le tome 2 de l'édition que nous utilisons en référence.

deux phénomènes récurrents sont observés par Marshall. Il s'agit de deux forces qui agissent en opposition. Marshall les promeut au rang de loi sous l'intitulé de loi des rendements croissants et loi des rendements décroissants. Par exemple, la loi des rendements croissants explique que par une amélioration de son organisation interne, une entreprise peut produire plus avec des coûts moyens plus bas par quantité produite. Or, plus cette entreprise cherchera à produire de grandes quantités plus elle se confrontera à la loi des rendements décroissants, c'est-à-dire que sans changer son capital fixe, l'augmentation des quantités produites ira de paire avec une augmentation plus que proportionnelle des coûts des facteurs variables. Sur la longue période, l'entreprise pourra faire évoluer toutes ses techniques, changeant d'échelle de production, elle peut espérer qu'à nouveau la loi des rendements croissants s'imposera sur celle des rendements décroissants.

Ces deux lois mises à jour par Marshall se situent au cœur de la question de la valeur puisqu'elles expliquent le comportement de la courbe d'offre à comparer à celle de la demande pour l'établissement du prix sur un marché. En ce qui le concerne, Piero Sraffa met en doute ce rôle accordé aux lois des rendements dans la détermination des prix. Ce débat nous intéresse car il nous conduit à la comparaison de deux théories qui se veulent antagonistes ; peut-être serons-nous en mesure d'extraire ce qu'elles partagent et qui serait propre à la science économique ?

Piero Sraffa et les lois des rendements en régime de concurrence

A lui seul, au fil de sa réflexion théorique, Piero Sraffa manifeste la problématique qui nous préoccupe. Dans l'introduction des *Ecrits d'économie politique*, Gilbert Abraham-Frois la résume ainsi :

« Sraffa était parti à l'assaut de la théorie économique dominante [celle de Marshall] dans les années 1925-1926 en tentant de démontrer que le cas des rendements constants était seul compatible avec les prémisses de cette théorie ; mais le prélude à une critique de la théorie économique de 1960 n'a même pas besoin de soulever « la question de la variation ou de la constance des rendements ». La boucle est bouclée.¹⁸ »

Dans un premier temps, Sraffa condamne l'usage des lois des rendements non proportionnels. Il propose d'y substituer une loi des rendements constants. Mais finalement, sa recherche le conduit dans des voies où la simple référence à ces questions de rendements n'est plus nécessaire. Quel étrange rôle que celui attribué à ces deux lois ! D'abord la cause d'oppositions entre systèmes théoriques, elles finissent par ne plus servir à rien.

¹⁸ Sraffa, P. : *Ecrits d'économie politique*, page XIX.

Sraffa reproche à Marshall, dans son article de 1926 intitulé *Les lois des rendements en régime de concurrence*¹⁹, de procéder à une adaptation erronée des lois des rendements. Initialement, ces lois étaient relevées par les auteurs classiques. Les rendements décroissants se réalisaient dans le cas particulier de la rente ricardienne, c'est-à-dire un problème de répartition, alors que les rendements croissants résultaient de la division du travail déjà décrite dans *La richesse des nations* pour souligner un aspect de la production. Une fois fusionnées, ces lois devaient être les forces explicatives de la courbe d'offre. Elles étaient ramenées à un phénomène qui lie le coût à la quantité produite par une relation fonctionnelle, ce qui est assez différent des idées des classiques. Est-ce que malgré ce détournement de l'usage initial, l'application de ces lois reste valide ? Dans le cas des rendements décroissants, la loi a été étendue au-delà du problème de la rente à toutes les situations économiques ayant un facteur constant. A première vue, cette extension semble conserver la logique de la rente. L'adaptation des rendements croissants est moins aisée car elle s'affronte aux conditions de la concurrence, c'est-à-dire qu'on ne peut faire grossir indéfiniment une firme en vue de se soumettre à la loi des rendements croissants, sans remettre en question la concurrence entre les firmes. Ainsi s'expliquerait, selon Sraffa, le recours à la thèse marshallienne des économies externes : L'entreprise ne grossit pas, mais elle profite du développement de son bassin industriel. A notre sens, cette remarque de Sraffa sur les conditions de la concurrence est un raccourci qui ne rend pas justice au développement de Marshall. En effet, un rassemblement de quelques personnes afin de produire plus efficacement un bien serait en conséquence déjà un manquement aux conditions de la concurrence. Sraffa ne précise pas à quelle taille de l'entreprise les conditions de la concurrence sont rompues. En fait, au long de son article, Sraffa va ouvrir une voie de recherche en abandonnant ces conditions pour envisager celles de monopole : chaque entreprise se comportant comme une sorte de monopole sur son marché. Cette vision est proprement originale et va faire école. Toutefois, elle n'est pas celle de Marshall. Si des conditions fixent ce qu'est une situation de concurrence au-delà desquelles les firmes deviennent des monopoles, à l'intérieur même de cette limite, l'existence de rendements croissants liés à des économies internes est envisageable ; en conséquence de quoi aucune opposition entre rendements croissants et conditions de la concurrence n'est relevée. Par contre, l'article de Sraffa revêt une autre

¹⁹ Sraffa, P. : « *Les lois des rendements en régime de concurrence* », in : *Ecrits d'économie politique*, page 51.

critique, d'apparence au moins plus agressive et décisive envers la pensée de Marshall, qui annonce déjà son *Prélude à une critique de la théorie économique* :

« Lorsqu'une variation dans la quantité produite par l'industrie en question suscite une force agissant directement non seulement sur son propre coût, mais aussi sur ceux des autres industries, (...) dans ce cas l'hypothèse devient illégitime ; dans une telle situation, les conditions d'équilibre partiel que l'on se proposait d'isoler ne sont plus respectées, et il n'est plus possible, sans contradiction, de négliger les effets secondaires²⁰. »

Pareillement, les industries ne sont pas isolées les unes des autres. Si l'une d'elles voulait augmenter sa production en consommant par exemple plus d'un certain facteur entrant dans sa production, le prix de ce facteur pourrait varier et entraîner une hausse des prix de toute la branche. Ce faisant, cet état de fait pourrait même influencer la demande, incitant les consommateurs à préférer des produits de substitution. Dès lors, une adaptation des quantités offertes doit se faire à la baisse. On constate que dans une telle situation, les lois des rendements non proportionnels n'ont pas leur place ; elles sont dépassées par l'interdépendance des marchés. Ce qui veut dire que pour être applicables, les lois de Marshall admettent une hypothèse d'indépendance des marchés de laquelle découle aussi l'indépendance de la courbe de demande par rapport à l'offre. Or, pour Sraffa, cette hypothèse du « *ceteris paribus* » n'est recevable que dans des cas très particuliers pour pouvoir être une méthode générale.

Dans son célèbre *Prélude à une critique de la théorie économique*, Sraffa théorise l'interdépendance des marchés, en marquant un retour à la théorie classique de la valeur. Cette dernière, ne résulte pas d'une confrontation de courbes d'offre et de demande sous l'hypothèse *ceteris paribus*, mais se rapporte aux coûts de production. Suivant cette voie, il résout le problème de l'étalon invariable de la valeur qu'avait formulé Riccardo. Plutôt que recourir à une marchandise particulière pour étalonner les Prix, Sraffa construit un étalon constitué des quantités d'une série de produits entrant dans la production des uns et des autres. Il abandonne simplement les lois des rendements qui n'ont aucune espèce d'intérêt dans son modèle. Signe-t-il ainsi son triomphe sur la pensée d'Alfred Marshall ? Pour y répondre, penchons-nous plus profondément sur la question épistémologique de la comparabilité des théories scientifiques.

²⁰ Sraffa, P. : « *Les lois des rendements en régime de concurrence* », in : *Ecrits d'économie politique*, page 55.

De la comparaison des théories scientifiques et les trois mondes de Karl Popper

En se lançant à l'assaut du problème de l'induction, Karl Popper établit une méthode de comparaison des théories scientifiques, que nous nous approprions²¹. Le problème de l'induction remonte à David Hume. Il le formule en deux temps. Premièrement, Hume affirme que nous ne sommes pas capables à partir d'expériences répétées de tirer des conclusions vraies sur des événements futurs. Il n'est pas raisonnable d'établir, à partir de récurrences, des lois universelles. Dans un deuxième temps, cependant, la psychologie humaine tend à attribuer à des phénomènes récurrents le caractère de lois universelles. Par exemple, le constat que le soleil se lève et se couche une fois toutes les vingt-quatre heures peut être considéré comme une loi établie. Si nous étions situés aux pôles, nous constaterions aisément que cette loi n'a rien d'universellement vrai. Dès lors, la connaissance humaine n'est rien d'autre qu'une *foi irrationnelle* ; c'est la faillite de la raison qui emporte la science dans sa chute.

Popper reconnaît avec Hume, qu'il est impossible de justifier qu'une théorie universelle soit vraie à partir de récurrences empiriques. Les répétitions n'ont pas force de preuve. Mais ce premier temps logique traité par Hume est généralisable par la formulation suivante : Il est possible, « par le fait d'admettre la vérité de certains énoncés expérimentaux, [de] justifier, soit l'affirmation qu'une théorie universelle est vraie, soit l'affirmation qu'elle est fausse ». Ainsi, si le caractère universellement vrai d'une théorie scientifique n'est pas empiriquement justifiable, un seul énoncé empirique est en mesure de falsifier une théorie. Toute théorie n'est donc pas bonne à prendre ; le scientifique exprimera ses préférences pour les théories qui n'ont pas (encore) été réfutées.

Cependant, parmi ces théories qui conservent l'utopie d'être des théories universellement vraies, certaines portent sur des problèmes identiques mais proposent des réponses différentes. C'est le cas pour les théories de Marshall et de Sraffa. Même si Sraffa revendique clairement que sa théorie dépasse les erreurs logiques de la théorie marshallienne, par exemple la dépendance des courbes d'offre et de demande. Avec les mots de Popper, il pourrait dire que la théorie marshallienne est réfutée et donc qu'elle ne mérite plus les préférences des économistes, alors que le modèle développé dans le *Prélude* est un bon candidat pour servir de nouvelle théorie dominante jusqu'au jour où peut-être les scientifiques le réfuteront. En définitive, la réfutation proposée par Sraffa est d'ordre logique, quand il montre les problèmes

²¹ Popper, K. : pages 39 et suivantes.

de dépendance de l'offre et de la demande lorsqu'on raisonne avec des lois des rendements non proportionnels. Retenons pour l'instant cette réfutation ; nous montrerons bientôt qu'elle n'est pas fondée.

Il est difficile en effet de mettre en comparaison deux théories car souvent elles traitent les mêmes objets, par exemple le mécanisme d'établissement des prix, mais elles travaillent sous des hypothèses différentes. Dès lors, ce n'est pas parce que les hypothèses sont contestables que la théorie devrait être logiquement fausse. Ainsi, deux théories qui affichent une parfaite correction logique traitent parfois un même objet sous des hypothèses différentes, mais les résultats qu'elles obtiennent ne doivent pas être jugés à la lumière de l'autre théorie. Karl Popper reconnaît qu'une théorie est préférable à une autre si elle est capable de la contenir, c'est-à-dire d'apporter une solution aux problèmes soulevés par la première théorie, mais en plus de la dépasser en résolvant d'autres questions. Une théorie est donc préférée parce qu'elle possède un champ d'application plus étendu que ses concurrentes. Dans pareils cas, les discussions ne durent pas et les scientifiques s'accordent pour rejeter les théories dépassées et adopter la nouvelle. Elle devient le paradigme sur lequel va s'appliquer l'effort des chercheurs jusqu'à ce qu'on trouve au moins un énoncé expérimental qui puisse réfuter la théorie.

Toutefois, le statut de l'énoncé empirique est quelque peu particulier pour qu'il vaille la peine de le développer plus en profondeur²². Il lui revient un rôle spécifique, celui d'être le pont entre la théorie et le réel. Karl Popper imaginait Trois Mondes différents²³. Un premier monde est celui des phénomènes physiques, c'est le monde « réel », celui du surgissement matériel. Dans ce monde, nous ne décelons aucune présence de quelque chose de théorique. Les lois ne sont pas inscrites comme des vérités immuables. Au contraire, c'est le monde de l'altérité, du changement, de l'évolution, de l'histoire. A côté de cette réalité se tient un deuxième monde, celui de la théorie. A proprement parler, il n'est pas moins réel, mais plutôt immatériel. Sa spécificité c'est le *déductivisme* logique, c'est-à-dire l'enchaînement de propositions selon un exercice rationnel. Dans ce monde logique, les événements historiques n'apparaissent pas sans recevoir un habillage qui les rende propres à être manipulés par la raison. Ceux sont des *faits* au sens de Wittgenstein²⁴. L'évènement est ainsi mis en forme pour être traité par la théorie. Toutefois, cette occurrence ne se constitue pas au sein même du monde théorique, car

²² Nous suivons ici deux courants de pensées, *les trois mondes* de Popper et le *Tractatus* de Wittgenstein, en les interprétant à notre manière. Les différences affichées d'avec les oeuvres sont donc de notre fait.

²³ Popper, K. : page 245.

²⁴ Wittgenstein L. : *Tractatus logico-philosophicus*, 1.1, page 33.

l'évènement n'y trouve pas place sinon sous forme de fait. Par conséquent, un troisième monde s'avère nécessaire : celui où le tailleur va habiller d'une forme logique une part qu'il découpe dans le monde réel pour créer l'évènement. Ce pont entre le réel et le théorique c'est le monde mental qui siège dans la conscience de chaque personne humaine. Comprenons bien que ce monde n'est pas inaccessible. Au contraire, nous pouvons imaginer une *intersubjectivité*²⁵ entre les personnes. Elles ont la capacité de communiquer leurs perceptions du monde et leurs mises en forme théoriques. Ainsi prend sens le travail de laboratoire du scientifique. Il s'agit d'observer la réalité avec des outils objectifs et transmissibles. Le protocole d'expérience doit fixer cet outillage en établissant toutes les conditions qui vont rendre l'observation objective ; il en va des conditions matérielles et des instruments de mesure, mais aussi de tout le cadre théorique présupposé. Quiconque suivra ce protocole devrait trouver les mêmes résultats et les interpréter dans le même sens que celui établi par la première expérimentation. C'est pourquoi, lorsqu'un scientifique s'équipe d'une nouvelle théorie, sa mise en forme peut être si différente, si inhabituelle qu'on ne puisse plus comparer les protocoles d'expérience entre les deux théories. Nous constatons, à ce point de notre recherche, la possibilité que des théories scientifiques qui portent sur le même objet, soient parfois incomparables. C'est le cas semble-t-il des théories corpusculaires et ondulatoires sur le phénomène de la lumière comprise comme des particules ou comme des ondes. Mais il est évident que les lois auxquelles elles se réfèrent sont elles-mêmes incommensurables. Est-ce le cas des théories de Marshall et Sraffa ?

Le Ceteris Paribus comme fondement de l'expérience scientifique

A première vue, la théorie construite par Sraffa dans son *Prélude à une critique de la théorie économique* semble offrir un champ d'observation plus vaste que la théorie de Marshall. L'interaction des marchés est une évidence, et la reconnaître dans une théorie c'est dépasser toutes celles qui l'écartent trop facilement de leurs raisonnements. Or, si la remarque est pertinente, au sens où elle réfute le droit de la théorie marshallienne à prétendre atteindre un niveau d'explication universel, la théorie concurrente proposée en remplacement sombre dans une faiblesse irrémédiable. En effet, elle devient tautologique par sa prétention à l'universalité. Le modèle de Sraffa est correct, mais il s'éloigne terriblement de

²⁵ Nous reprenons cette formulation à Agazzi, Evandro : « *Subjectivity, objectivity, and ontological commitment in the empirical sciences* », in : R. E. Butts and J. Hintikka (eds), *Historical and philosophical dimensions of logic, methodology and philosophy of science*, Reidel, Dordrecht, 1977, pp. 159-171.

l'expérimentation. Il est tout entier contenu dans le monde théorique. L'homme rationnel peut au mieux contempler les formes logiques mises en jeu. Voudrait-il les ramener au monde physique que le voilà dépourvu de tout protocole. Ce qu'il manque à Sraffa c'est une méthode, un principe qui ramène le théorique au physique, le logique au matériel, bref, un protocole d'expérimentation.

Or Marshall s'est équipé d'un protocole avec son raisonnement « *ceteris paribus* », cet art d'appliquer un zoom dans l'espace et le temps en fixant des variables et en relâchant d'autres. Il reconnaît par là la place du monde mental, de l'homme qui observe le monde réel et n'en retient qu'une forme propre à son point de vue. Il reconnaît ainsi que l'homme ne peut poser un regard universel qu'en théorie, par des formulations logiques et mathématiques, mais lorsqu'il veut se rapporter au monde, dans ce rapport particulier du mental au physique, la théorie utilisée doit être proportionnée pour. D'où la nécessité de lois, qui, bien qu'elles apparaissent restrictives et incapables d'avoir une portée universelle, sont le moyen qui ramène la théorie à l'histoire ; elles évitent de sombrer dans un discours tautologique.

Prenons un autre exemple. Le Professeur Jean-Jacques Friboulet montre le caractère tautologique de l'équation de Fischer²⁶. Cette équation voudrait établir le pouvoir d'achat de la monnaie comme l'inverse du niveau des prix. Sa particularité c'est qu'elle est statistiquement vérifiable *ex post*. En fait, nous pouvons traduire cette équation de la façon suivante : La quantité de monnaie demandée dans une économie est égale à la quantité de monnaie qui achète les biens de cette économie. C'est une remarquable tautologie qui est proche de celle de la Loi de Say utilisée par Walras : Pour être demandeur de biens, il faut aussi être offreur de biens²⁷. Une telle affirmation d'ordre microéconomique transposée en macroéconomie donnerait quelque chose comme « la somme des biens offerts est égale à la somme des biens demandés ». Cette transposition est, elle aussi, clairement tautologique. Or raisonner à partir de tautologie ne permet pas d'entrer dans une démarche explicative. C'est peut-être le danger le plus grand pour l'économiste. Il lui faut absolument se donner une méthode qui offre un pont entre le champ d'observation et la théorie. Marshall le fait habilement en pratiquant son hypothèse « toute chose égale par ailleurs ». Il réduit le caractère tautologique de la théorie, limitant volontairement sa portée universelle, ce qui lui offre toutefois d'être expérimentable. Plus qu'un choix méthodologique, le « *ceteris paribus* » est une nécessité scientifique ; voyons-le à l'œuvre dans l'expérience de laboratoire.

²⁶ Friboulet, J.-J. : page 168. L'équation est $MV + M'V' = PQ$

²⁷ Friboulet, J.-J. : pages 102 et suivantes.

L'historien de l'économie, ou l'économiste qui cherche à confronter son analyse aux données historiques, doit être prêt à abandonner une loi ou un modèle et à en choisir un autre quand l'exige l'explication d'un certain phénomène, et non chercher à tout prix à user toujours du même outil.²⁸
Ch. P. Kindleberger

3 L'histoire comme laboratoire

Il est plus qu'évident que l'histoire est le laboratoire de la science économique, mais c'est un laboratoire difficile d'emploi car il n'offre pas la possibilité de contrôler le temps et l'espace comme dans les sciences naturelles. D'ailleurs ces contrôles ne conviendraient pas car l'économie politique travaille avec le temps et l'espace de l'action humaine. Ses objets sont des *individus historiques* qu'il faudrait éviter de trop adapter aux outils économiques ; les lois ne doivent pas façonner les objets sur lesquels elles portent. Au contraire, un *individu historique* particulier n'est pas observable avec n'importe quelle loi ; il serait préférable d'abandonner certaines pour les besoins de la recherche.

La loi comme outil de l'historien

Le Professeur Kindleberger s'est entretenu au cours d'une série de conférences sur le rapport des lois économiques et de l'histoire²⁹. Empruntant à Keynes l'image du dentiste qu'il prêtait à l'économiste, dans le sens où le savoir de chacun devrait être considéré avec humilité et ne pas servir à expliquer tous les mystères de la vie. Kindleberger poursuit en affirmant que la loi économique n'est pas la clef d'interprétation ultime dont il faut généraliser l'usage pour fonder la science économique. Au contraire, comme un joaillier utilise plus de cent marteaux légèrement différents les uns des autres au cours de son travail, l'économiste sélectionne et diversifie les lois qui gouvernent sa recherche. En respect avec son intuition, Kindleberger discute quatre lois. Observons-le au travail aux prises avec la loi du prix qu'il nomme aussi loi d'Adam Smith. Cette loi énonce que sur un marché il n'y a qu'un seul prix. Dès lors, l'économiste-historien peut entreprendre l'observation des circonstances historiques et mettre au jour les récurrences de cette loi. Elle s'observe par exemple dans son rapport avec le

²⁸ Kindleberger, Ch. P. : page VIII.

²⁹ Kindleberger, Ch. P. : *Les lois économiques et l'histoire*, trad. H.-P. Bernard, Paris, Economica, 1992.

développement des transports. Au temps d'Adam Smith, les marchés profitaient des bas prix du transport maritime pour se constituer. La ville de Bordeaux entretenait des relations plus serrées avec Saint-Domingue ou Amsterdam qu'avec les villages français à 50 kilomètres à l'intérieur des terres³⁰. Plus loin dans son développement, le Professeur Kindleberger expose le rôle intermédiaire joué par les négociants. Ils sont maîtres de l'information. Connaissant l'offre et la demande ils court-circuitent les échanges directes entre producteurs et acheteurs³¹. De la sorte, ils perturbent l'émergence d'un grand marché avec un prix unique. D'ailleurs, l'histoire montre que lorsqu'une entreprise s'accroît, le grossissement de son marché va de paire avec la suppression des intermédiaires et l'unification du prix. Kindleberger applique cette loi à d'autres cas fort instructifs, notamment la monnaie, puis il termine par discuter de la zone économique optimale. Cette zone est liée à la loi du Prix unique, ce qui veut dire qu'elle est variable suivant les biens et les catégories sociales, en fonction inverse des coûts de transport et de l'information³². De plus, cette zone économique est à rapporter aux zones politiques et sociales. Ce deuxième type d'ensembles se construit selon un sentiment de cohésion. Il en va ainsi pour un pays comme la Belgique « évidemment trop petit pour constituer une zone économique optimale mais, divisé comme il l'est entre Flamands et Wallons, il est trop vaste pour constituer une unité sociale optimale³³ ». Alors apparaît une tension entre la zone économique et la zone sociale ; le politique est tiraillé entre elles. Le cas de l'Europe en est particulièrement représentatif. D'un côté la zone économique optimale ne fait que de s'agrandir, alors que de l'autre, les zones optimales sociales se morcellent ; pensons à la Bretagne, au Pays de Galles ou à l'Ecosse. Dans cet affrontement de zones, la place du politique n'est pas claire. Kindleberger penche en faveur de la zone optimale économique. Il ne faudrait pas voir là un choix arbitraire de la part de l'économiste ; ce serait plutôt la résultante des forces en actions, l'économique prenant le pas sur le social, unifiant les goûts. Par exemple, les grandes traditions culinaires nationales se ressemblent de plus en plus, et la diffusion et les usages des technologies confirmeraient la marche vers une lente unification des mœurs, sous l'influence de la loi de Smith.

A la fin de ce cycle de conférences données à l'Université Bocconi, le Professeur Giacomo Becattini de l'Université de Florence a pris la parole pour exprimer quelques idées dont une nous intéresse spécialement. Parmi les quatre lois traitées par le Professeur Kindleberger,

³⁰ Kindleberger, Ch. P. : page 65.

³¹ Kindleberger, Ch. P. : page 72.

³² Kindleberger, Ch. P. : page 79.

³³ Kindleberger, Ch. P. : page 79

c'est-à-dire la loi de Gresham, la loi d'Airain des salaires, la loi d'Engel et la loi du Prix unique, cette dernière « ressort comme conceptuellement supérieure aux autres³⁴ ».

« [La loi de Smith] est davantage qu'un simple instrument car elle est le véhicule d'une vision du monde. Si cela est vrai, la comparaison avec les outils alignés sur l'établi et employés l'un après l'autre par les mains expertes du joaillier, ne tient plus³⁵. »

Comment une loi économique peut-elle être conceptuellement supérieure à une autre ? Existe-t-il un statut particulier pour certains outils théoriques qui puisse leur conférer une prédominance ? En fait, pour le Professeur Becattini, la loi de Smith n'est pas seulement une construction logique, mais elle est chargée d'une vision du monde, de valeurs qui vont conditionner jusqu'à l'application de cette loi. C'est le cas de l'affirmation que la zone économique tend à unifier les goûts culturels des sociétés qu'elle couvre. Or cette proposition ne peut résulter uniquement de la loi de Smith, au contraire nous pourrions formuler l'hypothèse que l'unification et l'intensification des échanges ne poussent pas à la standardisation et à la suppression des différences culturelles. Le tissu économique permettrait plutôt une différenciation par hybridation ; l'échange économique devenant un enrichissement culturel et un facteur d'évolution. En conséquence, la façon dont Kindleberger a appliqué la loi de Smith aux objets historiques était chargée de valeurs, d'une vision du monde qui peut être contestable. Dès lors, ne faudrait-il pas faire usage d'une loi économique en se gardant bien de poser un jugement de valeur sur l'objet qu'elle devrait observer ? Dans son application au réel, la loi économique ne risque-t-elle pas de perdre sa scientificité, transformée par les préjugés du scientifique qui force ainsi la science à accepter une arbitraire vision du monde ? Ne serait-ce pas possible de laisser aux objets réels étudiés le soin de faire leur place eux-mêmes dans la théorie ?

L'émergence de l'objet d'étude

Revenons à Piero Sraffa, car nous l'avons abandonné en évitant soigneusement de présenter un de ses arguments qui mérite pourtant une place dans notre réflexion. Alors qu'il énonce les difficultés liées aux rendements non proportionnels, Sraffa présente ce que nous appelons un problème de définition. Plus la définition de l'industrie observée est large dans le sens où elle se rapporte à un facteur de production comme l'agriculture ou la métallurgie, plus la loi qui s'imposera sera celle des rendements décroissants. A l'inverse, si la définition de l'entreprise est plus restrictive, dans le sens où elle se rapporte aux biens de consommation produits,

³⁴ Kindleberger, Ch. P. : page 91.

³⁵ Kindleberger, Ch. P. : page 91.

comme des fruits ou des clous, la loi des rendements croissants devrait prédominer. Il en va de même dans le choix de la période d'analyse : « plus la période d'ajustement est courte, plus les rendements décroissants sont vraisemblables ; inversement, plus elle est longue, plus seront probables les rendements croissants³⁶ ». En définitive, Sraffa nous met en garde : Définir l'objet à étudier c'est choisir la loi à appliquer et par voie de conséquence les résultats à obtenir. Mais si les résultats ne sont pas neutres par rapport aux choix des définitions, la science économique devient arbitraire. Quelle faillite !

C'est ici que la lecture de Max Weber nous apporte une solution méthodologique élégante et profonde. Au début de son ouvrage *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Weber énonce sa méthode de travail ; à notre sens c'est une grande leçon pour tous les scientifiques, économistes compris. L'objet de sa recherche est un *individu historique*, c'est-à-dire « un complexe de relations présentes dans la réalité historique, que nous réunissons, en vertu de leur signification culturelle, en un tout conceptuel³⁷ ». Cet objet il le nomme *esprit du capitalisme* mais il ne le définit pas, car le principe de définition « genre proche, différence spécifique » cher à Aristote, étant trop général, ne peut pas convenir à un *individu historique*. Ainsi, la définition de l'objet d'étude apparaîtra comme concept, ou plutôt comme « signalement » de l'objet, à la fin de la recherche :

« En d'autres termes, c'est seulement au cours de la discussion que se révélera le résultat essentiel de celle-ci, à savoir la meilleure façon de formuler ce que nous entendons par « esprit » du capitalisme ; la meilleure, c'est-à-dire la façon la plus appropriée selon les points de vue qui nous intéressent ici³⁸ ».

L'œuvre du scientifique est aussi une action humaine même si elle cherche la généralisation. Elle prend place dans le temps et dans l'espace et elle s'élabore progressivement. Elle observe un quelque chose auquel elle applique une loi, puis d'autres encore, faisant ressortir un découpage plus clair de l'objet d'étude. Elle devient un ensemble de points de vue sur une réalité. Qu'on en rajoute un en faisant appel à une autre loi et l'objet conceptualisé évolue. Peut-être même que cette recherche aboutira à la formulation d'une nouvelle généralité, d'une nouvelle loi ? Toujours est-il que l'étude est dépendante des choix du scientifique, de ses intuitions, et sa vision du monde influencera l'application des lois. Mais s'il laisse émerger l'objet de sa recherche sans vouloir absolument le contenir dans une théorie largement rabâchée, alors la science aura progressé. En résumé, le « *ceteris paribus* » est avant tout l'expression d'un choix du scientifique, à la fois celui de l'objet d'étude particularisé dans

³⁶ Sraffa, P. : *Les lois des rendements en régime de concurrence*, page 54. Référence valable pour toute l'argumentation.

³⁷ Weber, M. : page 43.

³⁸ Weber, M. : page 43.

l'espace et dans le temps, mais aussi celui d'une loi à appliquer comme essai de compréhension, de généralisation. Toutefois, il arrive que l'objet observé échappe à la loi ; elle ne parvient plus à l'habiller ; les pressions aux coutures ont raison du costume. C'est le cas semble-t-il du *trend séculaire*.

Fernand Braudel et le Trend séculaire

Fernand Braudel s'est lancé, en collaboration avec Franck Spooner, dans l'élaboration d'une histoire des *prix en Europe de 1450 à 1750*. Cette démarche s'est concrétisée dans un magnifique article éponyme³⁹. Nous y lisons d'ailleurs une allégorie similaire aux perturbations océaniques des prix exposées par Böhm-Bawerk :

« Il est donc assez logique, dans une première démarche, de considérer les prix comme s'il y avait un chef d'orchestre et qu'à ses injonctions, ils dussent obéir, de Londres à Istanbul, de Moscou à Lisbonne. Soit, mais chemin faisant, nous verrons que le chef d'orchestre n'est pas toujours à son pupitre, qu'il est plein de fantaisie, que les musiciens qu'il devrait diriger sont, eux aussi, indisciplinés ; bref que toute notre musique, quand musique il y a, reste pleine d'initiatives particulières. Pour parodier le langage des économistes, disons que nous sommes, de 1450 à 1750, en régime d'orchestre imparfait. L'unisson économique ne va jamais sans contradiction⁴⁰ ».

La mesure des prix est terriblement difficile et imparfaite surtout parce que les marchés, les économies se superposent. C'est la thèse désormais classique de Braudel sur les économies d'Ancien Régime. Mais ne peut-elle s'adapter à nos économies ? Il est évident que l'uniformité des prix est imparfaite : Une petite ville comme Fribourg en Suisse affiche des prix bien différents, pour les mêmes articles, d'un commerce à un autre dont les étalages sont séparés par... quelques mètres uniquement. Toutefois, comme chef d'orchestre, une approximation des prix peut être tentée. Ainsi naît l'histoire sérielle des prix. Et elle dévoile, chose étonnante, des cycles de prix suivant la période considérée. Braudel en donne toute une liste dans son chef-d'œuvre⁴¹ : le Kitchin, le Juglar, le Labrousse, le Kuznets, le Kondratieff et le *trend séculaire*. Ces évolutions de prix sur différentes périodes sont intéressantes et stimulent les esprits des économistes pour trouver des lois les expliquant. Concentrons notre réflexion sur le *trend séculaire*. Son ondulation traverse l'histoire de l'Europe sur un rythme pianissimo. Les sommets sont signalés entre crochets : 1250 [1350] 1507-1510 ; 1507-1510 [1650] 1733-1743 ; 1733-1743 [1817] 1896 ; 1896 [1974 ?]...⁴². Braudel et Spooner ont tenté l'explication pour la période 1507-1650, en cherchant à vérifier une théorie monétaire

³⁹ Braudel, F. : *Les prix en Europe de 1450 à 1750*.

⁴⁰ Braudel, F. : *Ecrits sur l'histoire*, tome II, page 36.

⁴¹ Braudel, F. : *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XVe-XVIIIe, Le temps du monde*, page 57.

⁴² Braudel, F. : *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XVe-XVIIIe, Le temps du monde*, page 62.

quantitativiste : l'afflux de l'or américain expliquerait la montée des prix. Or, au terme de leur discussion, il ne reste que la foi pour sauver cette explication théorique. Les quantités d'or importées ne sont pas suffisantes par rapport aux stocks d'or ancien déjà infiltrés dans l'économie méditerranéenne. La seule variable explicative restante, selon l'équation de Fisher, est le facteur V, la vitesse de circulation, grâce à laquelle « peut-être réussissons nous à faire flotter encore le vieux navire de la théorie quantitative de la monnaie⁴³ » ? L'équation est respectée dans la forme, car évidemment que la vitesse de circulation a changé. Mais quelles sont les causes de ce changement ? Ici l'équation ne dit rien de plus que l'indicateur des prix, elle retourne à sa condition de tautologie. Braudel le confirme : « En fait, il y a eu, selon les lieux, dix, cent, mille vitesses différentes de circulation et mille lenteurs⁴⁴ ». Le coefficient de la vitesse dissimule les réalités historiques, les grandes structures bien enfouies dans les sociétés et qui influent sur les prix. Il est opaque et silencieux. Il ne dit simplement rien des relations, qu'elles soient sociales ou économiques. Dès lors, existe-t-il quelque chose de théorique, une loi qui puisse nous permettre de conserver les espoirs faussement posés dans la théorie quantitative de la monnaie ? En plus d'expliquer cette montée des prix du XVIème siècle, serait-elle en mesure d'éclairer notre compréhension du *trend séculaire* ? Force est de constater qu'au terme de cette réflexion même Braudel nous laisse sans réponse. Au mieux, il esquisse une voie de recherche en quelques phrases pour finalement tirer sa révérence : « Il est possible que les études à venir laissent purement et simplement de côté ces problèmes que j'essaie de formuler⁴⁵ ».

Ce que nous constatons dans la démarche qui nous intéresse c'est que seul l'objet demeure, libre de toute mise en forme théorique. Un « pur » objet historique sans prise, sans la plus imperceptible trace d'une loi à élaborer. Faudrait-il simplement abandonner cet objet et constater que le temps long ne se prête pas facilement à la généralisation théorique ? Braudel s'en défend :

Temps court et temps long coexistent et sont inséparables. Keynes qui a bâti sa théorie sur le temps court a dit, dans une boutade souvent répétée par d'autres que lui : « Dans la longue durée nous serons tous morts », remarque qui, l'humour mis à part, est banale et absurde. Car nous vivons tout à la fois dans le temps court et dans le temps long : la langue que je parle, le métier que je pratique, mes croyances, le paysage humain qui m'entoure, j'en ai hérité ; ils existaient avant moi, ils existeront après moi⁴⁶ ».

A notre sens, il s'agirait plutôt de reconnaître que les constats généraux peuvent échapper à l'effort théorique de même qu'une théorie trop générale s'enfonce dans les tautologies,

⁴³ Braudel, F : *Ecrits sur l'histoire*, tome II, page 118.

⁴⁴ Braudel, F : *Ecrits sur l'histoire*, tome II, page 120.

⁴⁵ Braudel, F. : *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XVe-XVIIIe, Le temps du monde*, page 68.

⁴⁶ Braudel, F. : *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XVe-XVIIIe, Le temps du monde*, page 68.

coupant ses liens avec le monde. Le très long terme n'explique plus rien ; de même qu'une réflexion économique atemporelle, uniquement logique, perd tout pouvoir explicatif.

La morale et l'économie sont l'objet d'une seule et même science.⁴⁷

J.-P. Dupuy

4 Lois et valeurs, en guise de conclusion

L'adversaire le plus farouchement opposé à nos développements est probablement le Professeur Lionel Robbins. Il critique le relativisme historique. Il espère le dépasser en admettant que les postulats de l'économie sont des évidences. Ils se formulent sans analyse et sont si généraux qu'en retour ils s'imposent à toutes les situations historiques. Evidemment, des hypothèses intermédiaires peuvent s'ajouter pour spécifier au mieux les particularités d'une situation historique donnée. Ces hypothèses perdent la qualité générale qui habille les postulats ; elles sont des lois historico-relatives. Ce qui n'empêche pas les postulats d'être des lois générales de la science économique :

Du moment qu'on a bien compris la nature de ces postulats, on ne peut vraiment douter longtemps de leur correspondance à la réalité. Nous n'avons pas besoin d'expériences contrôlées pour établir leur validité : ces postulats sont à tel point la matière même de notre expérience quotidienne qu'il suffit de les exposer pour en reconnaître l'évidence. En effet, on peut même les prendre pour si évidents, que leur examen risque de n'aboutir à rien de significatif. En fait, cependant, c'est de cette sorte de postulats que dépendent en fin de compte les théorèmes les plus compliqués de l'analyse moderne. Et c'est à l'existence des conditions qu'ils supposent qu'est due l'application générale des plus vastes propositions de la science économique⁴⁸.

Par exemple, pour la théorie de la valeur, le Professeur Robbins formule comme postulat essentiel le fait que les individus rangent leurs préférences en un certain ordre. Ainsi, nous retrouvons la loi de la valeur mise au jour par Böhm-Bawerk sous le nom d'évaluations subjectives. Cependant, il est possible de nous concilier aux positions de ces deux économistes sans remettre en question notre exposé précédent. Robbins comme Böhm-Bawerk en appelle à un rapport particulier entre l'univers théorique de la science économique et le réel. Il est remarquable que le pont entre les deux mondes soit *l'Evidence* mise en lumière par une perception humaine engagée dans l'histoire. Ainsi, c'est à la personne que revient le privilège de tisser le lien qui permet à la science économique d'élaborer des lois générales. Sa faculté de raisonner lui offre des outils fiables qu'elle choisit ou non d'appliquer à la compréhension d'une situation donnée. Elle peut opter pour le postulat de la théorie de la

⁴⁷ Dupuy, Jean-Pierre : *Ethique et philosophie de l'action*, Paris, Ellipses, 1999, page 244.

⁴⁸ Robbins, L. : pages 83 et 84.

valeur ou pour celui de la production⁴⁹, toutefois, le choix des outils n'est pas une évidence qui s'impose, mais le fruit d'un acte libre. Lorsqu'il prend une loi comme outil d'analyse, l'économiste engage ses propres valeurs comme critère de choix.

Quand le Professeur Böhm-Bawerk, fidèle à son allégorie océane, entreprend la recherche des lois de l'économie dans des situations d'échanges simples, il pose le premier acte du travail scientifique : observer un objet. Mais l'observation va de paire avec l'élaboration d'une loi qui participe à la description de l'objet. Au fil de cette élaboration logique, l'économiste pose des choix. Faut-il, par exemple, admettre que le prix résulte d'évaluations subjectives ou reconnaître qu'il dépend des coûts de production ? Aucune réponse ne s'impose *a priori*. Toutefois, la vision du monde du scientifique l'amènera à construire son objet en fonction de préférences personnelles. L'observation n'est pas défailante, mais partielle : l'objet se révèle dans les aspects attendus, signalant ses spécificités tout en voilant d'autres. En ce sens, nous osons avancer le terme de *relativisme réaliste*. Expression un peu creuse voire paradoxale qui voudrait seulement insister sur le fait que la science économique est engagée dans le monde, dépendante des relations que le scientifique tient avec le réel.

Au cours d'un deuxième acte, Böhm-Bawerk généralise les lois révélées à des situations d'ensembles, en augmentant la complexité relationnelle des objets observés. Evidemment, l'effort de généralisation appartient au travail scientifique. A ce stade de la recherche, l'économiste devrait se donner pour première règle de régulièrement retourner au réel, à son objet d'étude car la loi qu'il a choisie pour description des phénomènes simples n'est peut-être plus appropriée en ce qui concerne des ensembles plus complexes. Cette opération de retour au réel, qui à première vue se résumerait à un banal contrôle, est pourtant d'une extrême difficulté. En effet, afin de révéler des lois spécifiques propres à des ensembles, il est impératif d'observer au préalable ces ensembles, c'est-à-dire de reconstruire de nouveaux points de vue avec de nouvelles lois, laissant de côté les anciennes. Il s'agit délibérément de renoncer aux premiers choix, de se dégager d'un terrain connu et apprécié, d'opérer ce que le Professeur Friboulet décrit comme un changement systémique⁵⁰. La quintessence du principe de réfutabilité de Popper se lit dans cette opération radicale – et la formulation n'est pas exagérée ; le progrès scientifique n'est pas une cristallisation progressive des lois définitives fondatrices d'une discipline, au contraire, son rythme est imprégné de ruptures : A chaque nouvelle loi émerge une nouvelle théorie, une nouvelle problématique, une nouvelle vision du

⁴⁹ Pour Robbins, « le postulat essentiel de la théorie de la production est le fait qu'il y a plus d'un facteur de la production ». Robbins, L. : page 83.

⁵⁰ Friboulet, J.-J. : pages 195 et 196.

monde. Une théorie générale est à ce prix : Elle perd de sa capacité d'explication d'une réalité à mesure qu'elle généralise ses lois. L'effort n'est pas vain, mais il n'est pas définitif non plus. Il ne reste à l'économiste que l'humilité pour continuellement remettre la théorie en phase avec sa propre expérience, sa propre vie.

Se lancer dans la comparaison des théories est à la fois une gageure et une nécessité. Une gageure tout d'abord parce que seules deux mêmes théories sont comparables puisqu'elles travaillent avec des outils similaires sur des objets identiques ; dès lors, la comparaison est inutile. Une nécessité tout de même puisque la réfutabilité, le changement systémique ne peut se faire sans comparaison ; pour bondir d'un bord à un autre d'une rivière, il faut nécessairement prendre appui sur le premier bord devenu tremplin afin d'accéder à l'autre côté.

Après la publication de son livre, le *Tractatus logicophilosophicus*, en 1922, Wittgenstein a expérimenté le principe de réfutabilité. Son ouvrage eut un écho important au sein de penseurs comme Moritz Schlick et Rudolp Carnap. Ces derniers s'inspirèrent de l'ouvrage et fondèrent le *Cercle de Vienne* un groupement de penseurs se reconnaissant entre autres du *Tractatus*. Ainsi naquit le *positivisme logique*. Cette attitude voulut renouer avec Auguste Comte et son projet d'unification de la science, non pas sous l'autorité de la mécanique, mais grâce à l'analyse logique du langage. Car, le rapport du monde à la théorie devait s'établir à travers la forme logique du langage. Cependant Wittgenstein ne se reconnut pas dans ce *positivisme logique*. Il garda ses distances d'avec le *Cercle de Vienne* et entreprit une critique de son propre ouvrage. Ce revirement est désigné par les commentateurs comme étant la *seconde manière* de Ludwig Wittgenstein, celle des *Recherches philosophiques*⁵¹. Elle est un double plaidoyer : Dans la démarche du philosophe autrichien, nous reconnaissons l'humble devoir du chercheur de soumettre sa théorie à la réfutation ; dans le contenu philosophique même du revirement, nous croyons déceler une confirmation que le rapport du théorique au réel passe par l'homme, actif et libre de construire ses objets et ses lois⁵².

Au terme de notre exploration, les contours conceptuels de la loi économique esquissent une figure intéressante qui représente le positionnement du scientifique dans sa démarche de recherche.

⁵¹ L'ouvrage est plus connu en français sous le terme d'*Investigations philosophiques*. Nous faisons toutefois référence à la traduction novatrice établie par Françoise Dastur, Maurice Elie, Jean-Luc Gautero, Dominique Janicaud et Elisabeth Rigal. Wittgenstein Ludwig : *Recherches philosophiques*, Paris, Gallimard, 2004.

⁵² Pour une présentation plus détaillée du *Positivisme logique* et de Wittgenstein : Lecourt, D. : *Dictionnaire d'histoire et philosophie des sciences*, Paris, PUF, 1999, pages 1000 et suivantes.

La loi est une proposition logique explicative de phénomènes réels. Seulement, la récurrence des phénomènes ne permet pas d'établir son universalité. Tout au plus, l'économiste construit des propositions logiques inspirées par l'observation des phénomènes réels, qu'il pose comme hypothèses. En ce sens, une loi économique est toujours hypothétique. Mais l'orgueil du chercheur l'incite parfois à l'élaboration d'une loi universelle. L'orgueil est même conforté lorsqu'une théorie générale parfaitement logique et correcte voit le jour. Cependant, le scientifique doit se garder de se laisser séduire par les sirènes du *logos*, l'esthétique produite par une réflexion sophistiquée et ingénieuse l'attire dans la prison dorée des raisonnements tautologiques. Pour résister au chant des sirènes, l'économiste trouverait un vif intérêt à s'équiper d'une méthode d'approche du réel, reconnaissant humblement que l'universel et le général sont des utopies hors de portée. Multipliant les points de vue sur le réel, appliquant sans gêne différentes lois à des économies cristallisées dans un espace et dans une période, il ouvrira ainsi une fenêtre théorique laissant surgir les formes singulières de l'objet historique qu'il observe. Suivant le profil qu'il laisse entrevoir, l'objet s'explique clairement par des lois fameuses, comptant au rang des meilleurs outils économiques. D'autres fois, plusieurs lois sont en concurrence. Il peut même arriver que l'objet échappe au raisonnement. C'est le cas fascinant du *trend séculaire*. Sous ses allures de seigneur, il traverse les remous de l'histoire imposant son rythme, faisant miroiter quelques vérités structurelles profondes. Fernand Braudel, le grand historien, malgré sa prudence, a été séduit. Mais le vieux seigneur est resté muet. Il faut croire qu'il est le pendant des tautologies. Objet trop général, il n'est pas un phénomène des ensembles, un phénomène macroéconomique. Non, il est au-delà ; sa réalité est déjà celle d'un ensemble des ensembles. Il est inscrit dans une permanence qui échappe à la logique humaine. De même que les tautologies, c'est un écueil à éviter pour qui veut travailler en économiste.

Finalement, la science économique n'est pas tyrannique, elle n'impose pas ses lois. Au contraire, l'économiste demeure libre et responsable de ses choix théoriques. Pourvu qu'il conserve une once d'humilité.

Bibliographie

- BLAUG Marc : *La pensée économique*, Paris, Economica, 1999.
- BOHM-BAWERK Eugen von : *Capital and Interest, vol II Positive Theory of Capital*, Trad. George D. Huncke, South Holland, Illinois, Libertarian Press 1959.
- BRAUDEL Fernand : *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XVe-XVIIIe, Le temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979.
- BRAUDEL Fernand : « *Les prix en Europe de 1450 à 1750* », in : *Ecrits sur l'histoire*, tome II, Paris, Arthaud, 1990.
- FRIBOULET Jean-Jacques : *Histoire de la pensée économique XVIIIè-XXè siècles*, Zurich, Bruylant et Schulthess, 2004.
- KINDLEBERGER Charles P. : *Les lois économiques et l'histoire*, trad. H.-P. Bernard, Paris, Economica, 1992.
- LAWSON Tony : *Reorienting Economics*, London and New York, Routledge, 2003.
- MARSHALL Alfred : *Principes d'économie politique, tome I*, trad. de Sauvaire-Jourdan, Paris, Gordon & Breach, 1971.
- POPPER Karl : *La connaissance objective*, trad. Jean-Jacques Rosat, Paris, Aubier, 1991.
- ROBBINS Lionel : *Essai sur la nature et la signification de la science économique*, trad. Igor Krestowski, Editions politiques, économiques et sociales, Paris, Librairie Médicis, 1947.
- SRAFFA Piero : *Ecrits d'économie politique*, trad. Gilbert Faccarello, Paris, Economica, 1975.
- SRAFFA Piero : *Production de marchandises par des marchandises, Prélude à une critique de la théorie économique*, Paris, Dunod, 1999.
- WEBER Max : *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1967.
- WITTGENSTEIN Ludwig : *Tractatus logico-philosophicus*, trad. Gilles-Gaston Granger, Paris, Gallimard, 1993.